

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de M. Louis BONNET, maire, à 9h30.

Elle était filmée, diffusée en direct et publiée sur la page Facebook « Mairie de Mazan » où elle demeure accessible.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués le 19 mars 2021. Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

Le conseil municipal :

- a approuvé les préconisations du rapport de la CLECT suite au transfert à La CoVe de la compétence eaux pluviales urbaines ; le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols (IADS) ; la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ;
et autorisé M. le Maire à les signer.

Il a approuvé le projet de création d'un tiers lieu numérique municipal et d'un espace « Micro-folie ».

Il a débattu et pris acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2021 qui lui a été présenté.

Il a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation des dépenses d'investissement et en a fixé les limites.

Il a créé un comité consultatif pour le marché des producteurs, décidé de le fixer définitivement Place du 11 Novembre, de modifier son règlement et a adopté un tarif supplémentaire pour des exposants « à la journée ».

Différents spectacles ont été programmés (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) et les tarifs ont été fixés.

Il a approuvé le tableau des effectifs et des emplois et autorisé le recrutement d'agents pour remplacement sur emploi permanent.

Il a été informé de l'engagement de la procédure de révision du protocole temps de travail, conformément aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique.

M. le Maire a ensuite rendu compte de la décision municipale qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal puis des questions diverses ont été abordées.